Tantième ou 51% des voix ???

Par ozlacouleur

Bonjour,

Notre copropriété se compose de 2 résidences avec un parking privé commun de 17 places de stationnement pour 48 appartements et une dizaine de garages n'appartenants pas exclusivement aux copropriétaires.

Le syndic nous a fait voter pour l'installation de 2 barrières, après plusieurs tentatives qui n'ont abouties et surtout sur l'insistance d'un copropriétaire, la proposition et le vote ont été adoptés à la dernière AG! CAR selon le syndic il y aurait une nouvelle loi qui stipulerait que le vote ne serait plus adopté en fonction des tantièmes mais a raison de 51% des voix!

Pouvez vous me confirmer cela, et dans le cas contraire comment faire annuler!

A propos des garages, est ce que les propriétaires de ces derniers doivent participer au financement de ces barrières, et qu'en est il de ceux extérieurs à la résidence ??

merci d'avance